## ART. 16 N° 1639

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

# **AMENDEMENT**

N º 1639

présenté par M. Kamardine, M. Grelier et Mme Louwagie

#### **ARTICLE 16**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – L'ensemble des dispositions du présent article est applicable à Mayotte. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de préciser que la nouvelle branche autonomie s'applique bien à Mayotte.